



BRM Avocats, le cabinet lillois spécialiste IT, DATA et RGPD



Martine Ricouart-Maillet et Claire Camberton, avocates associées du cabinet lillois BRM avocats.

Le cabinet lillois fondé en 1988 est un des rares cabinets à disposer de deux labels de la CNIL et est reconnu comme un des meilleurs cabinets français en droit des données personnelles, droit de l'informatique et droit de l'internet. Entretien avec Martine Ricouart-Maillet co-fondatrice du cabinet.

À sa création, BRM Avocats était un cabinet généraliste. Quand avez-vous décidé de vous spécialiser ?

Nous avons su anticiper les opportunités. En 1995, au moment de l'avènement d'internet, nous nous sommes spécialisés en propriété intellectuelle (droit des marques, droit des dessins et modèles, droit d'auteur) et nouvelles technologies. Nous étions à l'époque des précurseurs en matière de TIC. Dès 2004, je me suis intéressée au droit de l'informatique, contrats et contentieux, puis aux bases de données et enfin aux données personnelles.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application en mai. Pourquoi les entreprises ont-elles intérêt à se faire accompagner par un cabinet comme le vôtre ?

Le RGPD modifie en profondeur la réglementation sur la protection des données personnelles en France et en Europe. Toute en-

treprise doit impérativement être en conformité avec ce règlement qui impose à certaines entreprises, notamment les plus grandes et les organismes publics, la création d'un poste de Data Protection Officer (DPO). Les PME/ETI qui n'ont pas ce profil en interne peuvent faire appel à des prestataires externes, comme notre cabinet, pour les aider à construire cette mise en conformité. Pour ma part, j'ai été formée très tôt aux audits informatiques et libertés et nous accompagnons de nombreux organismes à la mise en conformité RGPD et à la loi Sapin II (alerte éthique). Je suis vice-présidente depuis 4 ans de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) désormais appelés DPO. Notre cabinet a accompagné plusieurs sociétés lors de contrôles. Je connais donc parfaitement les exigences de la CNIL avec qui l'association est en relation permanente et je pense avoir un œil avisé pour défendre et accompagner au mieux nos clients.

Avez-vous prévu des recrutements d'avocats et de juristes spécialisés dans les prochains mois ?

Notre cabinet compte une douzaine de collaborateurs à Lille, dont la moitié sont des spécialistes de la donnée personnelle (Master 2 en matière de données personnelles ou de cybersécurité) et les autres des spécialistes en propriété intellectuelle comme ma nouvelle associée Claire Camberton qui, après avoir exercé 15 ans dans un grand cabinet parisien, est venue nous rejoindre pour diriger le département IP. Dans le cadre de notre développement, nous recrutons des profils juristes et avocats IP/IT/Data et des jeunes en alternance (niveau Master 2). En décembre 2017, nous avons par ailleurs intégré le groupe Soregor (1 300 personnes) et le cabinet TGS Avocats (100 collaborateurs), ce qui nous permet d'offrir aux PME/ETI et grands comptes de la région la possibilité d'accéder à l'ensemble des métiers et services que propose ce groupe.

Focus métier : le Data Protection Officer (DPO)

C'est un tout nouveau métier : le DPO a pour mission de mettre en œuvre et suivre toutes les initiatives de mise en conformité avec le RGPD, coopérer avec les autorités de contrôle, centraliser toutes les demandes de droit à l'oubli, de portabilité etc. Son rôle est crucial, à ce titre il doit disposer de compétences juridiques et techniques très poussées.

Depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un DPO est obligatoire pour bon nombre d'entreprises. Les entités soumises à cette obligation sont les suivantes : les organismes publics ; les entreprises traitant à titre d'activité principale à grande échelle des données sensibles (données de santé, relatives aux opinions politiques, philosophiques, religieuses, données de condamnations pénales, etc.) ; les entreprises réalisant à titre d'activité principale à grande échelle un suivi régulier et systématique d'individus. Mais rien n'empêche les entreprises ne remplissant pas ces critères de désigner volontairement un DPO, une pratique d'ailleurs vivement encouragée par les différentes autorités de protection des données en Europe. À quoi sert-il ? Présentes en masse dans les entreprises, les données personnelles posent des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Le DPO doit donc s'assurer que son employeur ou son client (s'il est indépendant) respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, il travaille avec de nombreux services : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais. Outre des connaissances solides en informatique et en cybersécurité, il doit posséder une bonne culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer cette fonction au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil. Le DPO doit par ailleurs être un bon pédagogue car sa mission consiste aussi à diffuser les bonnes pratiques et insuffler une culture d'entreprise autour de la protection des données.

PAROLE D'EXPERT

Ian De Bondt, Directeur associé Fed Legal, répond à nos questions

Le cabinet Fed Légal en quelques mots ?

Créé en 2010, Fed Légal est un cabinet indépendant spécialisé dans le recrutement juridique et fiscal en entreprise et en cabinet d'avocats. Nous intervenons principalement sur le mid et le top management pour des profils divers : avocats, juristes, fiscalistes, notaires, conseil en propriété industrielle, ainsi que sur toutes les fonctions supports en cabinet d'avocats (secrétaire général, office manager, paralegal, assistantat, knowledge manager, professional support lawyer, etc.). Au sein de notre pôle dédié aux entreprises, nous recrutons aussi bien des directeurs juridiques, des directeurs fiscaux, des juristes en droit des affaires, en droit bancaire, en compliance/conformité, des responsables relations sociales, etc.

Comment évolue le marché des carrières juridiques ?

Nous sommes sur un marché de candidats : les offres sont nombreuses et le sourcing de bons profils est notre enjeu majeur. Les matières transactionnelles (fusions/acquisitions, financement, immobilier transactionnel, fiscalité des entreprises) sont des spécialités particulièrement en tension. De nouveaux métiers dans la conformité, le contract management et la protection des données personnelles se déploient par ailleurs nous incitant à être toujours plus audacieux et innovant dans notre approche.

